



Remaniement parcellaire
par exploitation «RPE»

Information publique de
l'avant-projet

Centre scolaire Evolène – 17.06.2025

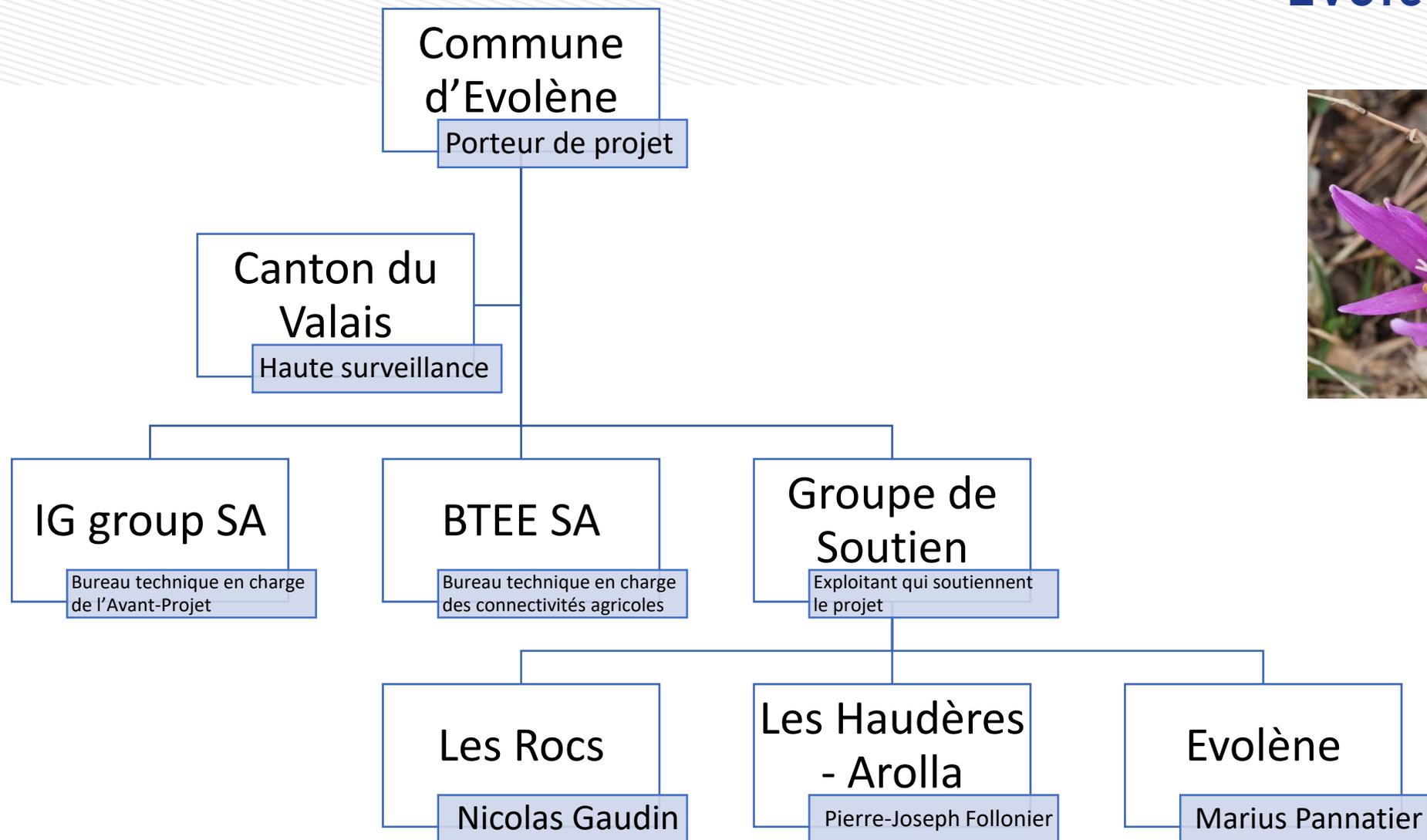


Commune
Evolène

Bienvenue aux propriétaires et exploitants !



Les intervenants





Conseiller communal – Dicastère agriculture
Eddy Favre

Contenu de la présentation

- ✓ Informations
- ✓ Constats de l'agriculture actuelle
- ✓ Historique de la démarche
- ✓ Avantages généraux de l'outil RPE



Informations

- ✓ Séance d'information publique
- ✓ Présentation de l'avant-Projet
- ✓ Présentation de l'outil d'amélioration foncière
- ✓ Requête individuelle
- ✓ Observations
- ✓ Soirées rencontre



Constats dans l'agriculture actuelle



- ✓ Diminution des exploitations agricoles sur le territoire SUISSE
- ✓ Moins de main d'œuvre sur l'exploitation
- ✓ Problématique de transmission des exploitations
- ✓ Un morcellement trop important pour être efficient avec la mécanisation
- ✓ Des contributions uniquement liées à la surface
- ✓ Un pourcentage très faible des parcelles en propriété des exploitants
- ✓ Volatilité de l'attribution des surfaces
- ✓ Peu des baux à fermes en vigueur sur la SAU

Historique de la démarche

- ✓ Travail de la commission agricole
- ✓ Relais au service des améliorations structurelles
- ✓ Projet pilote dans le haut-Valais
- ✓ Etude préliminaire
- ✓ Avant-projet



Avantages généraux du RPE

- ✓ Pérenniser l'agriculture sur la commune
- ✓ Répondre au problème des parcelles non en propriété des exploitants
- ✓ Maintien d'une agriculture forte
- ✓ Renfort du lien entre les propriétaires et les exploitants
- ✓ Maintien d'un paysage ouvert et de qualité
- ✓ Le syndicat est une entité publique





Les exploitants
Marius Pannatier
Xavier Rieder

An aerial photograph of a mountainous region. A river flows through the center, surrounded by lush green fields and patches of brown earth. A dense forest of evergreen trees is visible on the right side. In the bottom right corner, a small village with numerous houses and buildings is situated. The overall scene depicts a rural, agricultural landscape.

**Office des améliorations
structurelles
Raoul Crettenand**

Contenu de la présentation

1. Contexte
2. Procédure 2025, création du syndicat d'exploitants
 - Assemblée constitutive
 - Fonctionnement du syndicat
3. Financement du RPE
4. Avantages pour les propriétaires et les exploitants



17.06.2025

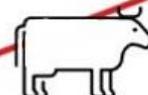


Contexte

- 1. Etat des lieux
 - 984.6 hectares, 12'219 parcelles, 1'535 propriétaires, env. 50 exploitants
→ Morcellement extrême
- 2. Avant-projet pour le remaniement parcellaire par exploitation
 - Consultation interne au Canton
 - Préavis Office fédéral de l'agriculture
- 3. Consultation publique
 - Propositions et observations à adresser avant le 17 juillet 2025

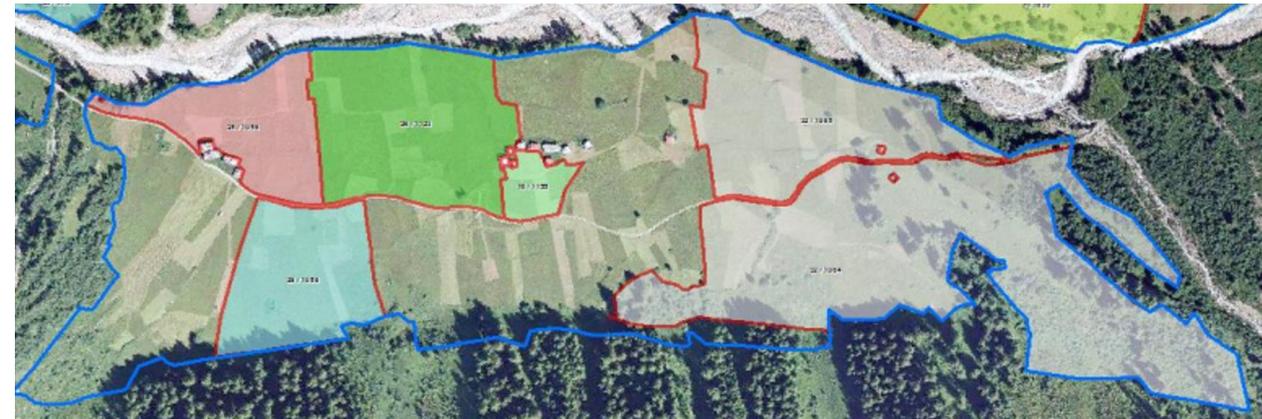


17.06.2025



Le remaniement parcellaire par exploitation (RPE)

- Le RPE est le regroupement de toutes les parcelles de la zone agricole et leur réattribution entre les exploitants.
 - La propriété foncière reste inchangée



17.06.2025



Calendrier 2025

1. 13 juin au 14 juillet : consultation publique de l'avant-projet
2. 17 juin 2025 (aujourd'hui) : séance d'information
3. Jusqu'au 14 juillet 2025 : observations et remarques
4. Juillet - août 2025 : réponses aux observations
5. Septembre - octobre 2025 : approbation par le Conseil d'Etat
6. Fin 2025 : assemblée constitutive



17.06.2025



Assemblée constitutive (fin 2025)

- Présidée par le préfet du district
- Présence de tous les exploitants et propriétaires du périmètre
- Décision :
 - Réalisation de l'œuvre
 - Création du syndicat AF
- Vote des propriétaires à la majorité des surfaces
- Si positif, vote des exploitants à la majorité simple



17.06.2025



Précisions sur le vote

- Qui ne prend pas part à la décision est réputé y adhérer
- Vote à bulletin secret
- Vote par correspondance possible
- Le vote par procuration est accepté en la forme légalisée
 - Peut légaliser les signatures, la Présidente de la Commune ou tout notaire
- Les propriétés communes, dont les hoiries, doivent désigner un représentant
- Les époux ne peuvent pas voter pour leur conjoint sans une procuration légalisée



17.06.2025



En cas de décisions positives

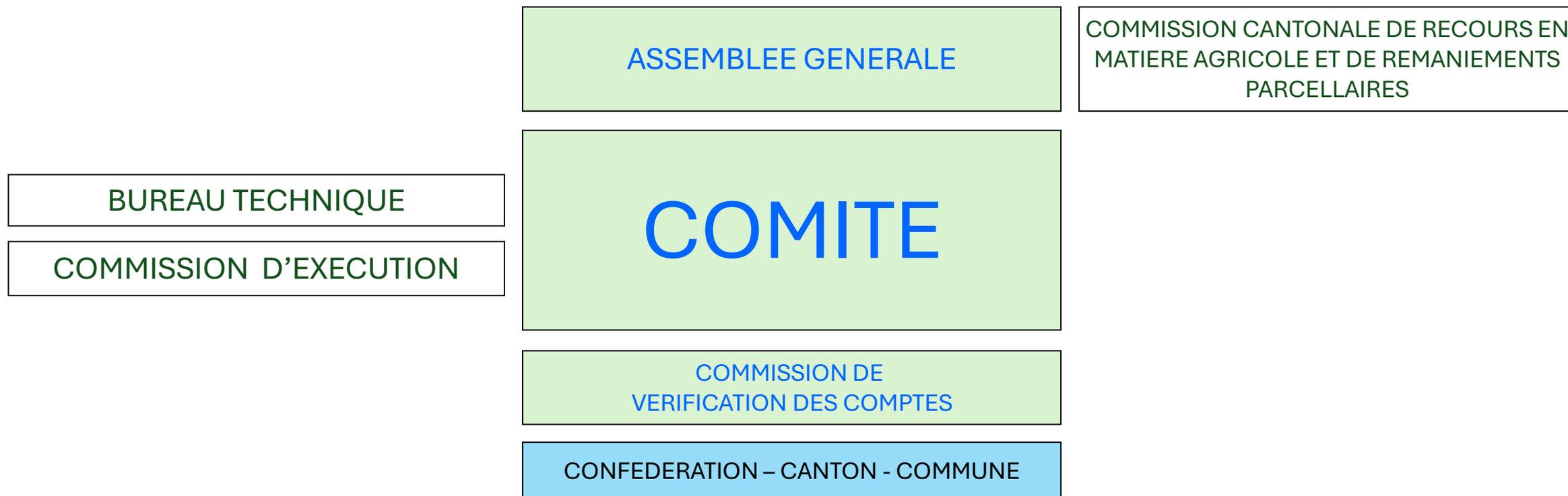
- Les exploitants :
 - Adoptent les statuts du syndicat AF
 - Elisent :
 - Le Comité
 - La Commission de vérification des comptes
- La décision est publiée au bulletin officiel
- Recours possible dans les 30 jours



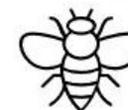
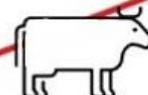
17.06.2025



Fonctionnement du syndicat AF



17.06.2025



Comité

- Composé de 5 membres dont 1 représentant de la Commune et 4 exploitants
- Gère les activités financières et administratives, c.-à-d. :
 - **Coordination avec :**
 - les bureaux et entreprises mandatés
 - la Commune et le Canton
 - la Commission d'exécution
 - **Perception de contributions (coûts résiduels)**
- Il informe l'assemblée générale de ses décisions



17.06.2025

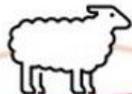


Commission d'exécution

- Constituée de 3 membres « non intéressés à l'ouvrage » + 1 suppléant
 - Président et suppléant nommés par le Canton
 - 1 membre nommé par la Commune
 - 1 membre nommé par le syndicat
- Accomplit, en collaboration avec le bureau technique :
 - Estimation du sol et des cultures
 - Collecte des vœux
 - Nouvel état
 - Enquêtes publiques
 - Traitement des réclamations
 - Mise à jour des plans et registres
 - Répartition des frais



17.06.2025



Commission de recours

- Composée de 9 membres nommés par le Conseil d'Etat en début de législature
- Traite les recours contre les décisions du syndicat
- Traite les recours contre les décisions de la Commission d'exécution
- Dernière instance cantonale de recours avant le tribunal fédéral



17.06.2025



Plan de financement

- Devis : 3.1 Mio

- Confédération 40 % (+ 3%)
- Canton 40 %
- Commune 10 %

- Le solde des coûts, soit environ 7 à 10% sera pris en charge par les exploitants agricoles avec un coût moyen d'environ 2 à 3 ct/m²
(= 200 à 300 CHF/ha)



17.06.2025

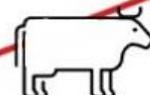


Avantages pour les propriétaires

- Ils restent propriétaires de leurs parcelles, pas d'atteinte à la propriété foncière
- Ils ne participent pas aux coûts du RPE
- Ils reçoivent une prime unique de 12 ct/m² (= 1'200 CHF/ha)
- Ils reçoivent une location annuelle d'environ 1 (pâturages) à 2 (prairies) ct/m² (= 100 à 200 CHF/ha)
- Exploitation optimale des parcelles sous le contrôle du syndicat



17.06.2025



Avantages pour les exploitants

- Facilité d'exploitation avec des surfaces agricoles regroupées de même étendue et de même qualité
- Décharge de certaines tâches administratives (réalisées par le syndicat)
- Sont parties prenantes et décident du fonctionnement du syndicat :
 - Adoption des statuts
 - Participation à l'Assemblée générale
 - Election du Comité, de la Commission de vérification des comptes et d'un membre de la Commission d'exécution

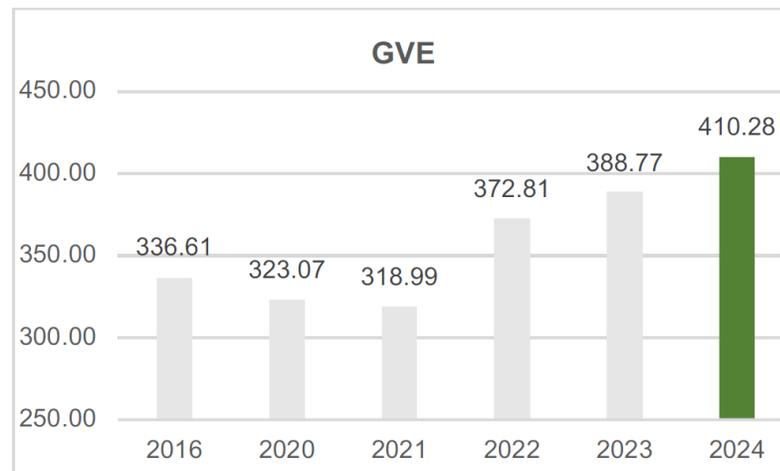
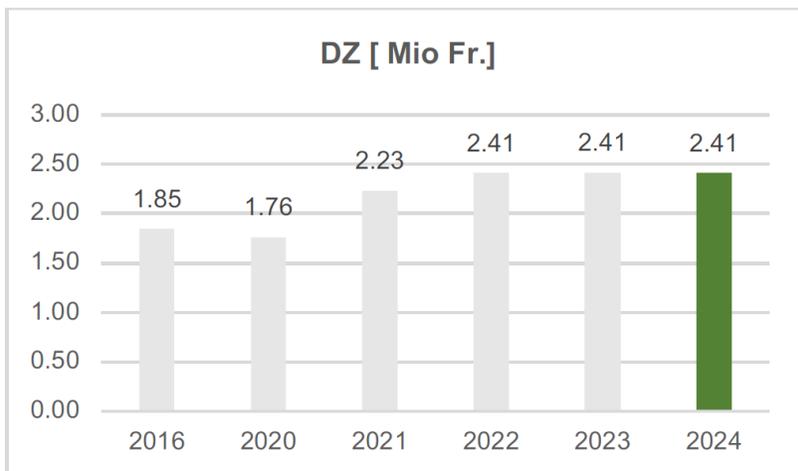


17.06.2025



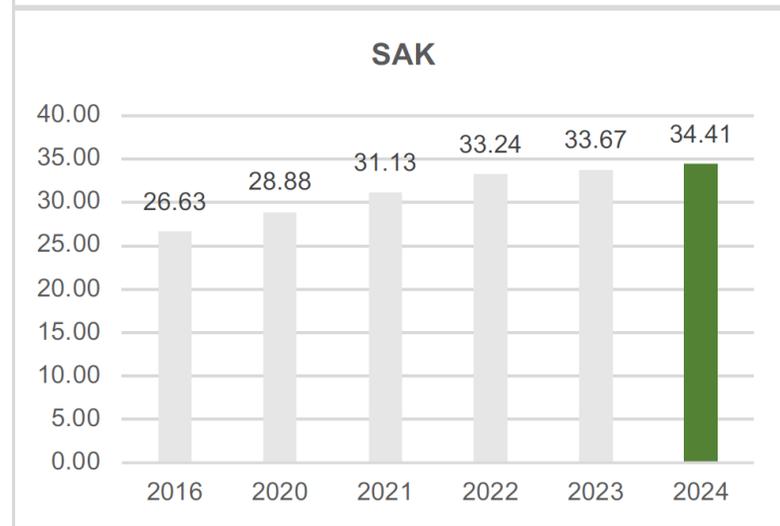
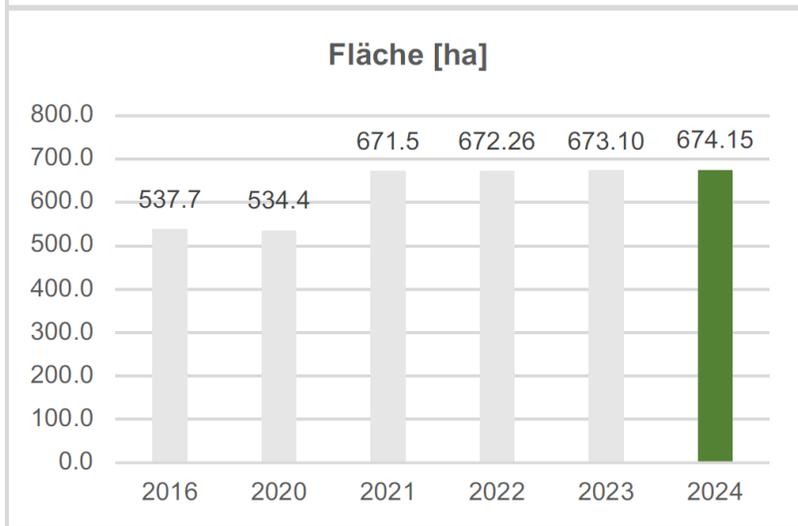
Le projet pilote du Löttschental (2021)

Paiements directs



Unités de gros bétail (UGB)

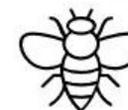
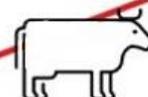
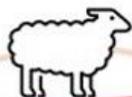
Surfaces exploitées



Unité de main d'œuvre standard (UMOS)



17.06.2025



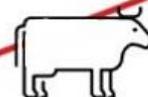
Le projet pilote du Löttschental (2021)

2019

2021



17.06.2025





Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



17.06.2025





Bureau technique
Laura Fardel

Contenu de la présentation



- ✓ Périmètre
- ✓ Principes d'évaluation des terres
- ✓ Besoins des exploitants
- ✓ Répartition des terres
- ✓ Coûts

Périmètre du RPE

Une version plus détaillée est également disponible dans notre brochure communale de juin 2025. Vous pouvez directement télécharger les pages y relatives en suivant ce lien : [Article Remembrement par exploitation](#) de juin 2025.

Du 13 juin au 14 juillet 2025, le projet est mis en consultation publique.

Vous pouvez consulter les documents version papier au guichet communal ou directement les télécharger ci-dessous dans la partie dédiée aux documents. La carte des parcelles concernées par ce remaniement est également disponible en suivant ce lien sur le SIT communal.

Les exploitants d'une part, et les propriétaires de terrains d'autre part, seront invités à voter sur la mise en place de ce projet. Cela est prévu à ce stade à la fin de l'automne. Des courriers d'information ont été envoyés aux personnes concernées par le Canton.

Afin de vous expliquer de vive voix ce projet et de répondre à vos questions, une soirée d'information publique est prévue :

Mardi 17 juin 2025 à 20h

à la salle de gymnastique du Centre scolaire d'Evolène

Pour les personnes qui ne pourraient pas être présentes, les présentations faites ce soir-là seront glissées ici sur notre site internet dès le mercredi 18 juin. Une Foire aux questions online sera également mise en place, de manière à ce que vous puissiez directement vous renseigner.



EVOLÈNE

fr ▼

Entrez un terme de recherche ...

CARTES



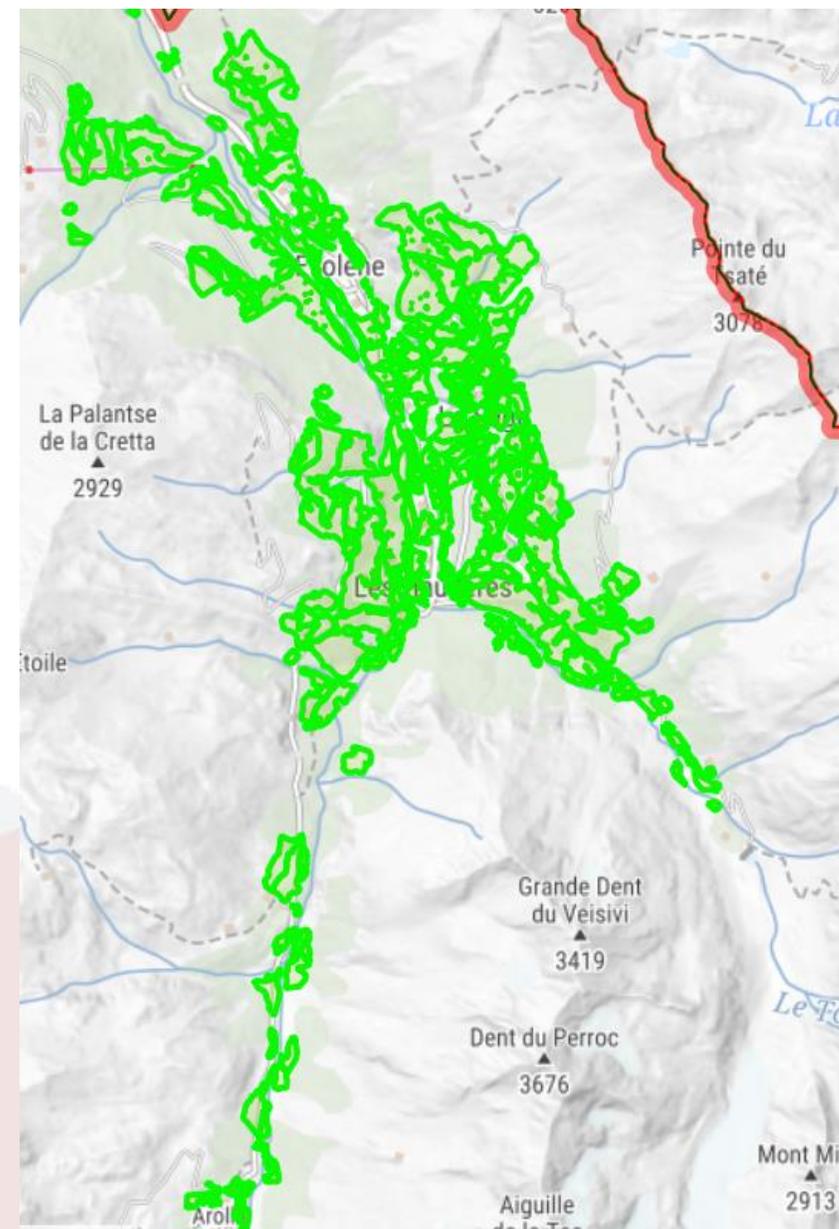
GESTION COMMUNALE

INVENTAIRE DES SITES BÂTIS

Bâtiments

REMANIEMENTS PARCELLAIRES

Périmètre 2025



https://gcentre.mapplus.ch/evolene/?layers=perim_rpe_evolene_2025

Périmètre - Surfaces agricoles exploitables

Le plan de zone



La mensuration officielle



Les zones d'estivages



Les exploitations



La Forêt



Zone alluviale (cœur)



Principes d'évaluation des terres



Caractéristiques

Rendement



Particularités

Emplacement



Les besoins des exploitants

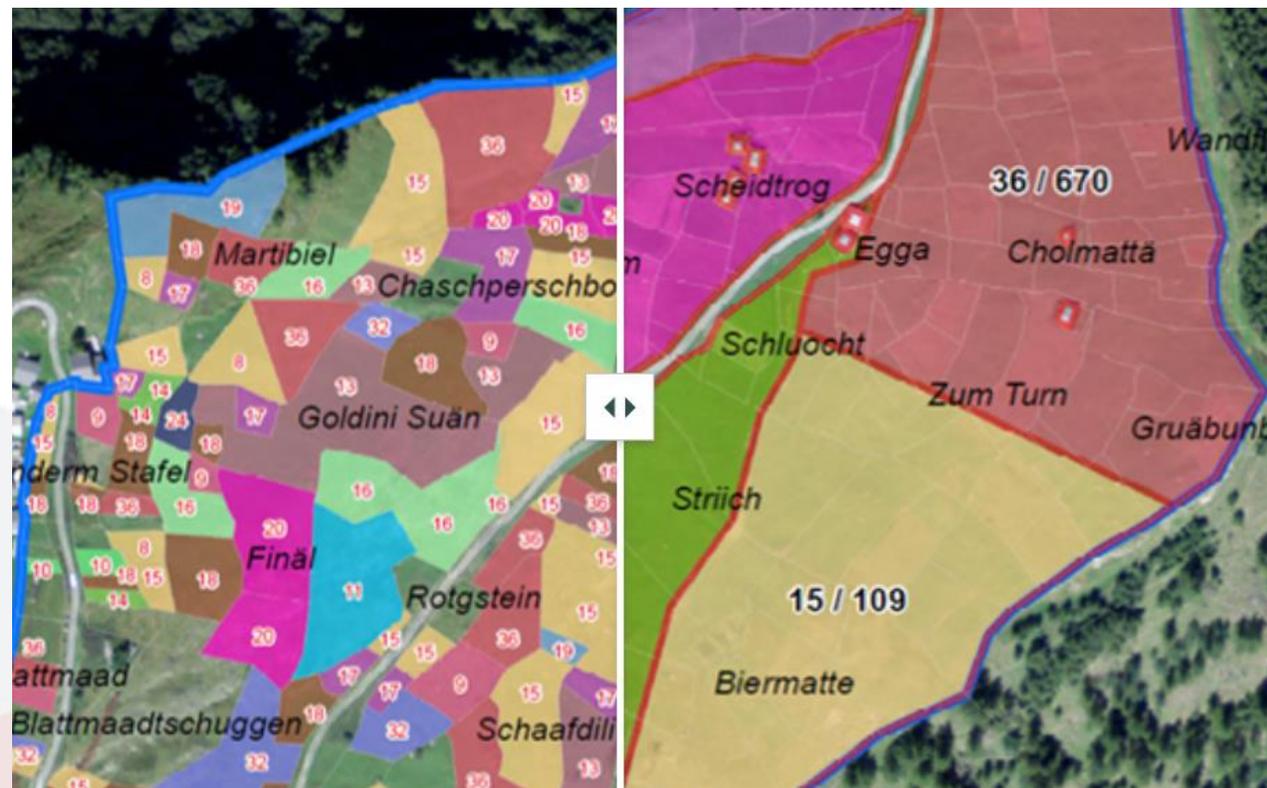
- ✓ Les exploitants vont transmettre leurs vœux.
- ✓ Emplacement des secteurs de travail
- ✓ Pâturage à proximité de l'étable ou des mayens
- ✓ Travaux réalisés
- ✓ Souhaits sur l'augmentation de l'exploitation



Répartition des terres

✓ Vœux des exploitants

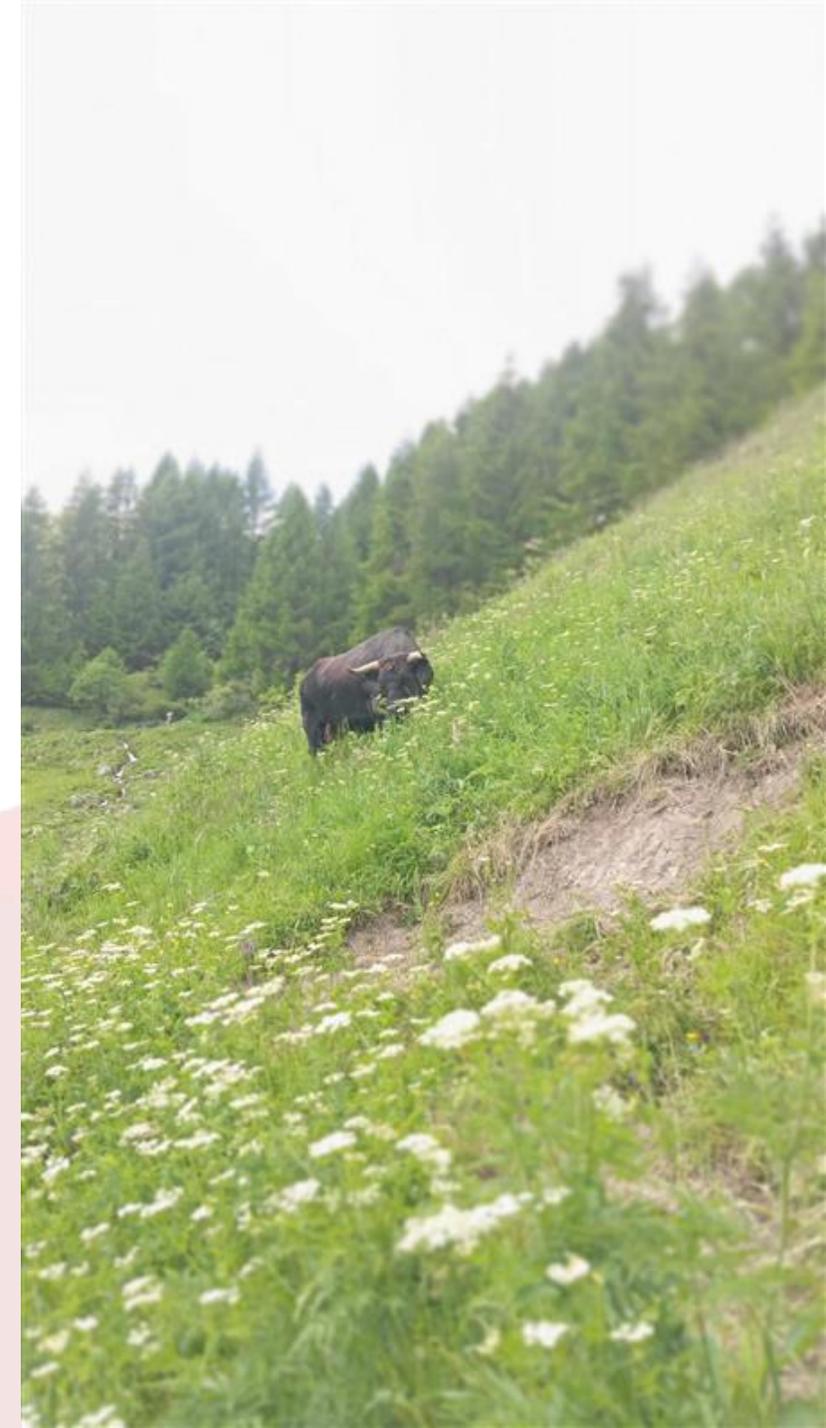
- ✓ Rural principal + Transhumance
- ✓ Des infrastructures existantes (granges, mayens, dépôts)
- ✓ Situation des propriétés des exploitants
- ✓ Des besoins en fourrages + pâtures
- ✓ Des paiements directs
- ✓ Du développement futur



Les coûts

	Montant TTC
Etude Préliminaire et Avant-Projet	181'220.00
Etudes annexes (Orthophoto, constatation forestière, Etude environnementale et notice d'impact)	66'094.70
Primes propriétaires (1200 CHF / ha)	1'182'000.00
Projet principal (selon retour Lötschental + 10 % imprévus)	1'591'100.00
Total arrondi TTC	3'020'400.00

302'040 CHF pour les exploitants.





Bureau environnement
Stéphane Pillet

Pourquoi un remaniement du point de vue environnemental ?

Situation actuelle :

- Parcelles agricoles très morcelées ;
- Difficulté d'entretien ;
- Discontinuité d'entretien.



Pourquoi un remaniement du point de vue environnemental ?

Problèmes

- Pression sur les milieux naturels ;
- Entretien irrégulier ;
- Éléments des paysages menacés.

Solutions

- Structurer l'exploitation des parcelles ;
- Continuité dans l'entretien ;
- Préservation des milieux ;
- Meilleure intégration aux exigences agricoles et environnementales.

Pourquoi un remaniement du point de vue environnemental ?

Paysage

- Meilleure conservation et mise en valeur des éléments paysager.
- Valorisation du paysage montagnard.

Flore et faune

- Gestion des zones sensibles au sein des continuités biologiques.

Sols, eaux, patrimoine

- Renforcement des fonctions naturelles et du patrimoine rural.

Patrimoine

- Maintien du parcellaire existant comme trace patrimoniale du passé.

Conclusion

- Projet respectueux du territoire.
- Adapté aux réalités montagnardes.
- Favorise une agriculture vivante et durable.

**Opportunité de préserver l'environnement
en favorisant une continuité dans
l'exploitation des parcelles !**





**Présidente
Virginie Gaspoz**



Conclusion



Questions ?